

# Commune d'Arthonnay

## Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 7 octobre 2016

L'an deux mil seize, le sept octobre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – Maire  
Présents : Mmes ROUSSEAU Noémie, LOMBARD Emilie, Mrs LEONARD Jean Claude, CHATELAIN Jean Pierre, LEJAY Jacky, VERITA Jean Luc, CERVEAU Gilles, BOSVIEUX Jean.  
Absent excusé : Mr VERITA Jean Luc procuration à Mr BOSVIEUX Jean  
Secrétaire de séance nommée : Melle ROUSSEAU Noémie

Après avoir entendu le compte rendu du 13 septembre 2016, le conseil l'adopte à l'unanimité.

Mme PRIGNOT Michèle a demandé sa démission d'Adjointe et de Conseillère Municipale ; cette démission a été acceptée par la Sous-Préfecture en date du 21 septembre 2016.

### **Délibération pour déterminer le nombre d'adjoints :**

Après la démission d'un adjoint le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal peut :

- soit procéder à l'élection d'un nouvel adjoint
- soit de ne pas remplacer l'adjoint démissionnaire et supprimer ce poste

Après en avoir délibéré à bulletin secret :

6 – oui, 2 – non et un nul

Le poste de 2ème Adjoint est conservé.

### **Election d'un nouvel 2\* adjoint :**

Mr BOSVIEUX Jean propose de repousser cette élection à une prochaine séance, lorsque le Conseil sera présent au complet. Après consultation des divers membres, cette proposition est acceptée.

### **Délibération pour créer un poste d'adjoint technique de 2\* classe :**

Mme le Maire propose de recruter un adjoint technique de 2\* classe (femme de ménage) à raison de 2/35 \*, actuellement le poste est à 1.5/35\* ; après en avoir délibéré le conseil municipal décide de recruter un adjoint technique à raison de 1.5/35 comme prévoit le poste actuel, et si besoin de payer des heures complémentaires.

Candidature à déposer en mairie pour le 31 octobre 2016 dernier délai, poste à pouvoir dès le 15 novembre 2016 en contrat à durée déterminée.

### **Délibération programme ONF 2017 :**

Proposition de l'ONF suivant le plan de gestion initial :

- martelage des parcelles n\*14, n\*26, n\*27 et n\* 28 de la forêt communale- martelage des parcelles n\*102, n\*126 de la forêt sectionale
- le report des parcelles 29-109-110-112-114 pour le motif suivant : affouages non terminés
- le report des parcelles 113-115-124-125-127-111 pour le motif suivant : excédent d'affouage
- le report des parcelles 8 pour le motif suivant : refus d'engager une régénération pour motif financier
- le report des parcelles 23-24 pour le motif suivant : taillis encore inexploitable.
- Délivrance de la totalité de la coupe de la parcelle 14

- Vente de la totalité de la coupe des parcelles 26-27-28-102 et 126  
Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**Délibération pour les affouages :**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier le prix des affouages (réservés aux résidences principales ) à savoir 50 € la portion.

Inscription au secrétariat de la mairie du 15 octobre au 10 novembre -

**Délibération afin d'incorporer le terrain du château dans l'actif de la commune :**

Pour incorporer la valeur vénale du château dans notre actif, il faut ouvrir des crédits de 224 € en dépenses et en recettes d'investissement en section d'ordre.

**Délibération pour signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique entre la commune et le CDG :**

Le Conseil Municipal accepte de signer cette convention.

**Questions diverses :**

- Cérémonie du 11 novembre – rendez vous à 11 heures place de la mairie – dépôt d'une gerbe au monument aux morts – suivie d'un vin d'honneur à l'école du bas.
- Achat de sapins : 70 sapins de 1.5 -2 m et un de 1.75 pour la salle.
- Noël des enfants – Mercredi 14 décembre - Bon d'achat comme l'année dernière 50 €
- Repas des aînés – samedi 3 décembre 2016
- Chemin de Val de Quenouil – Il vient d'être dérasé par l'entreprise BALANCHE, pour l'empierrement, niveler environ 4 000 €, le Conseil accepte de réaliser ces travaux dès que possible et suivant la météo.
- Chemin de Molesmes , la pose de la fibre sur le chemin est stoppé , il doit être élagué il est sur la commune d'Arthonnay. mais après rendez vous sur place avec Mr le Maire de Villon, il propose de prendre en charge une partie de ces travaux d'élagage, vu que la fibre est pour Villon. Le Conseil Municipal est d'accord de partager ces travaux entre les deux communes.
- Les travaux de l'église avancent normalement
- Les ruines situées sur le terrain destiné à la réserve incendie à Panfol sont déblayées ; dès réception des accords de subvention, les travaux de la citerne seront commandés.
- Emilie demande un résumé de la dernière réunion de la CCT, le délégué lui donne les informations.
- A propos du SPANC, Mme le Maire confirme que malgré les infos qui circulent, la prestation de contrôle faite par le SDDEA est de 138.95 € ht, alors que la prestation faite par la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne n'est que de 125 €

Séance levée à 22 heures

Le Maire  
J Rousseau